



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2019 DAE 13 Budget Participatif 2017 - Subventions (191.300 euros), conventions et adhésion (3.150 euros) pour le soutien de l'économie circulaire

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis la co-construction, avec 240 acteurs, du Livre Blanc de l'économie circulaire à Paris en 2015, la Ville a adopté en juillet 2017 son plan d'action, décliné à travers deux feuilles de route. Les Parisien·ne·s se sont aussi directement mobilisé·e·s en faveur de l'économie circulaire à travers leurs votes au Budget Participatif : Le projet « Tous Récup' », pour ouvrir davantage de lieux dédiés au réemploi et à la réparation dans Paris a obtenu 18.000 votes en 2017 tandis que le projet « Refabriquons A Paris », quand le réemploi recrée de l'emploi », localisé en quartier populaire, a été soutenu par 14.600 votes la même année.

Les 10 projets proposés ci-dessous s'inscrivent dans la mise en œuvre des deux feuilles de route du Plan Économie Circulaire, notamment les actions n°4 « Réduire l'usage des emballages jetables », n°5 « Favoriser la réparation d'objets par un ensemble d'initiatives complémentaires », n°7 « Développer les recycleries parisiennes », n°8 « Créer une plateforme d'incubation pour l'économie circulaire » et n°15 « Promouvoir la consommation circulaire à Paris » de la première feuille de route (adoptée en juillet 2017) et des actions n°6 « Promouvoir une mode responsable et circulaire à Paris » et n°9 « Développer des actions spécifiques sur l'économie circulaire en direction de l'enseignement supérieur » de la deuxième feuille de route (adoptée en novembre 2018).

L'association A Travers Fil (18e) gère depuis 2015 un atelier de menuiserie dans le 18e, lieu d'échange convivial des savoirs et savoir-faire des métiers du bois, permettant la mutualisation des moyens de production du travail du bois et d'autres matériaux, notamment de récupération. En 2019, l'association prévoit de déménager dans un local plus grand au sein de l'hôtel industriel Métropole 19 géré par la RIVP. Ce déménagement doit permettre à l'association de poursuivre et d'améliorer l'accueil de ses membres pour des formations aux métiers du bois et des ateliers d'auto-fabrication de meubles. Pour que ce nouveau local soit exploitable dans les meilleures conditions, À Travers Fil prévoit de réaliser près de 100.000 euros d'investissement en machines stationnaires et électroportatives, travaux d'électricité ainsi que du mobilier d'atelier et de bureaux. L'association sollicite le soutien de la Ville pour financer ces investissements sans avoir à répercuter leur coût sur les prix de participations aux ateliers, dans l'optique d'en maintenir l'accessibilité au plus grand nombre. Afin de soutenir les actions de cette association, je vous propose de m'autoriser à signer avec elle la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe.

Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2019, d'une subvention d'investissement au titre du projet « Tous Récup' » voté au Budget Participatif 2017, d'un montant de 40.000 euros.

L'association La Boutique sans argent (20e) gère depuis 2015 un espace de dons entre particuliers, situé dans le 12e arrondissement. Au sein de ce « magasin gratuit », chacun peut venir apporter les objets qu'il souhaite donner et récupérer des objets qui pourraient lui servir, sans transaction d'argent et sans troc. Ce lieu permet ainsi aux personnes en situation économique difficile d'acquérir des biens de consommation courante sans contrepartie financière, mais au-delà de cet aspect, il permet surtout de sensibiliser les visiteurs aux enjeux environnementaux liés à nos modes de consommation de masse. L'association souhaite ouvrir un café associatif attenant à son local d'activité du 12e arrondissement. L'Arrière-Boutique sera un espace permettant à l'association d'avoir une programmation régulière d'ateliers d'économie circulaire et d'événements de sensibilisation (projections, débats, etc.), indépendamment des horaires d'ouverture de la boutique et d'équilibrer son modèle économique par la vente de boissons chaudes et fraîches. Afin de soutenir les actions de cette association, je vous propose de m'autoriser à signer avec elle la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros.

L'association La Ressourcerie Créative (14e) a commencé fin 2015 son activité dans un local situé à l'entrée du site des Grands Voisins, au 74 avenue Denfert-Rochereau, avant de déménager au 82 de la même avenue, dans un local plus petit, du fait du démarrage des travaux du futur écoquartier Saint-Vincent-de-Paul, au sein duquel elle souhaite restée implantée à termes. En 2018, l'association salariait huit personnes et traitait 170 tonnes de collecte, dont 30 tonnes collectées à domicile. En 2019, l'association souhaite développer ses opérations de collecte hors les murs, en maintenant le service de collecte à domicile sur rendez-vous et en mettant en place en place de nouvelles ressourceries éphémères dans les résidences d'habitat social du 14e. Ces événements apporteront un nouveau service aux habitants et une sensibilisation aux enjeux écologiques, par l'expérimentation du réemploi. Pour réaliser ce projet, la Ressourcerie Créative doit investir dans un nouveau camion électrique, respectant la réglementation en vigueur à Paris en matière d'émission de polluants. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose de m'autoriser à signer la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2019, d'une subvention d'investissement au titre du projet « Tous Récup' » voté au Budget Participatif 2017 d'un montant de 12.500 euros pour contribuer à l'achat du nouveau véhicule utilitaire de l'association.

Au début de l'année 2018, l'association La Textilerie (10e) a ouvert dans un local Semaest du 10e arrondissement (22 rue Château Landon), un espace dédié au textile écoresponsable, dans le but de réduire les déchets textiles et de sensibiliser les Parisien-ne-s à une consommation raisonnée en matière d'habillement, tout en favorisant le faire soi-même. Dans ce lieu, le public peut apprendre à fabriquer des vêtements qui vont durer, à les réparer, les personnaliser, les transformer. Une boutique propose des tissus écologiques (en coton et lin biologiques, ou issus de fibres recyclées), ainsi que des pièces de créateurs engagés dans une démarche d'écoconception et de réutilisation de la matière. L'espace recyclerie permet à chacun de déposer ses vêtements usagés, pour qu'ils soient triés et transformés ou revendus en boutique. En 2019, l'association souhaite créer un programme de couture et d'upcycling textile à destination d'habitants du 10e, leur permettant de créer une mini-collection de vêtements et/ou accessoires à partir des textiles collectés à la Textilerie et souhaite documenter ce programme et les savoir-faire qu'il transmet dans un livre qui contiendra des photographies des collections et des tutoriels de couture et de

création textile. Pour mener à bien ce projet, la Textilerie doit investir dans du matériel de couture supplémentaire et concevoir l'ouvrage de diffusion du programme. Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec elle la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2019, d'une subvention d'investissement au titre du projet « Tous Récup' » voté au Budget Participatif 2017 d'un montant de 5.300 euros.

L'association Oxfam France (11e), créée en 1988, est engagée dans la lutte contre la pauvreté et la défense des droits fondamentaux dans le monde. En cohérence avec ces engagements l'association milite également pour la défense de l'environnement et la promotion d'une consommation responsable, qui fait du consommateur un citoyen conscient de l'impact de ses choix. L'association gère ainsi cinq boutiques de seconde main en France (trois bouquineries, une friperie et une boutique mixte), dont deux bouquineries à Paris, dans les 11e et 14e arrondissements. En janvier 2019, Oxfam a déménagé son siège au 62bis avenue Parmentier, dans le 11e arrondissement. Oxfam France souhaite créer en rez-de-chaussée de ses nouveaux locaux un tiers lieu solidaire au sein duquel seront collectés et vendus des objets de seconde main et des produits « responsables » (objets produits en upcycling, aliments bio et équitable, issus de circuits courts, etc.). Cet espace permettra également d'organiser des actions de sensibilisation et de formation (ateliers DIY, ateliers réparation et upcycling, conférences, etc.) pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. L'association prévoit d'investir près de 48.000 euros pour aménager, meubler et décorer cet espace selon les principes de l'économie circulaire ; elle sollicite le soutien de la Ville de Paris pour ce faire. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose de m'autoriser à signer avec Oxfam France la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2019, d'une subvention d'investissement au titre du projet « Tous Récup' » voté au Budget Participatif 2017 d'un montant de 28.500 euros.

L'association Paris et Compagnie (19e), qui gère une vingtaine de plateformes d'innovation accueillant plus de 200 startups en incubation, a ouvert en 2017 une nouvelle plateforme d'innovation, dédiée à l'économie circulaire, située sur le site de Nord Express dans le 18ème arrondissement. L'objectif de cette plateforme est d'encourager l'émergence et le développement de start-ups innovantes, dont les services ou les technologies permettront d'accélérer le passage d'un mode de production et de consommation linéaire à un modèle circulaire, contribuant à optimiser l'usage des matières premières et à réduire la production de déchets. Depuis 2017, la plateforme a incubé deux promotions, de plus d'une dizaine de start-ups chacune, et elles s'apprêtent à en accueillir une troisième. Paris&Co leur propose un accompagnement individuel (sur la définition de leur offre, la stratégie marketing, la mise en relation avec des investisseurs, etc.), un accompagnement collectif (formation, ateliers, conférences, sessions de transferts d'expérience entre startups, etc.) ou des services mutualisés (recrutement, visibilité, etc.). L'Ademe Île-de-France et plusieurs grandes entreprises sont associées à ce projet : Citeo, GRDF, Le Groupe La Poste, Unibail-Rodamco-Westfield et Veolia. Afin de soutenir les actions de cette plateforme d'innovation, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18.000 euros à l'association Paris et Compagnie et de m'autoriser à signer la convention qui fixe les modalités d'attribution de cette subvention.

La Ville de Paris et le Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable (3e) sont tous deux signataires de la Charte de l'économie circulaire dans le monde étudiant depuis 2016. À ce titre le REFEDD a déjà mené diverses actions de sensibilisation et de développement de l'économie circulaire sur les campus et lieux étudiants parisiens : inauguration d'une boîte à dons à la MIE Bastille, mise en place

d'autocollants ayant vocation à favoriser le partage de matériels entre étudiants dans la résidence du CROUS de l'Ourcq, rédaction d'un guide sur l'alimentation responsable et la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu étudiant, organisation d'"Afterwork des métiers du Développement Durable". En 2019, le REFEDD souhaite poursuivre ces actions à travers la publication de deux nouvelles fiches pratiques sur le numérique responsable et le compost sur les campus, l'organisation d'un vide dressing étudiant, d'un atelier cuisine de sensibilisation à une alimentation durable et d'une opération « zéro mégot sur les campus ». Je vous propose de m'autoriser à signer avec le Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2019, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros.

L'association Réseau Francilien du Réemploi, ou REFER (11e), a pour objet de réunir les acteurs du réemploi en Ile-de-France et d'être une plateforme de promotion, de coordination et d'animation du réemploi. En 2018, la Ville de Paris a accordé une subvention de 60.000 euros au REFER afin de contribuer à sa mission d'accompagnement de porteurs de projets de recycleries et pour le développement d'actions collectives et mutualisées. Le REFER a notamment accompagné en 2018 l'association Etudes et Chantiers Île de France pour le montage du projet de Grand Pôle du Réemploi Solidaire du 18e ainsi que l'association Emmaüs Alternatives pour l'ouverture de sa ressourcerie du 2e. Afin de poursuivre le soutien aux actions de cette association, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 55.000 euros au Réseau Francilien du Réemploi, au titre de l'exercice budgétaire 2019, et de m'autoriser à signer la convention qui fixe les modalités d'attribution de cette subvention.

La société à responsabilité limitée Les Bouffesquetaires (19e), mentionnant l'ESS dans ses statuts et souhaitant obtenir l'agrément ESUS, propose depuis sept ans un service de restauration promouvant une alimentation respectueuse de la santé, de l'économie locale et de l'environnement. L'entreprise salarie 14 personnes dans ses deux restaurants Les Marmites Volantes, dans le 19e arrondissement et à Montreuil-sous-bois. L'entreprise s'engage notamment dans la lutte contre les emballages et couverts à usage unique, en proposant des prestations de traiteur à partager livrées dans des contenants réutilisables. En 2019, l'entreprise souhaite améliorer son service de livraison afin de toujours plus réduire les déchets qu'elle produit. Elle souhaite également diffuser les bonnes pratiques qu'elle a mises en place dans ses restaurants et livraison, afin de démontrer qu'une restauration zéro déchet est réalisable. Elle prévoit d'investir dans plus de matériel de livraison de plats à emporter (sacs isothermes, marmites à partager de différents formats, sacs réutilisables) et dans la production d'une vidéo explicative de ses engagements et la mise en place d'un outil de mesure d'impact des choix de consommation de ses clients sur son site internet. Considérant l'intérêt que présente ce projet pour la Ville de Paris, je vous propose de m'autoriser à signer avec les Bouffesquetaires la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2019, d'une subvention d'investissement de 13.000 euros au titre du projet « Tous Récup' » voté au Budget Participatif 2017.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif éthi'Kdo (12e), créée en avril 2019, a pour objet de favoriser la consommation responsable et de la rendre accessible à tous. Pour cela, la structure souhaite proposer une carte cadeau multi-enseignes qui sera lancée en octobre 2019. Elle sera utilisable, en une ou plusieurs fois, pour s'offrir des produits éthiques en provenance des partenaires d'éthi'Kdo, acteurs du réemploi et boutiques de proximité engagées dans la consommation responsable ou marketplaces et sites de e-commerce de la consommation responsable. Enfin, en cas de non-utilisation de l'ensemble des crédits de la carte cadeau, l'utilisateur aura la possibilité de les utiliser pour faire un don à une association

partenaire. Pour son lancement, éthi'Kdo prévoit d'investir dans le développement d'un système d'information (24 000 euros), le développement du site web (6 200 euros) et dans l'achat de matériel informatique (2 800 euros). La SCIC est composée de 12 sociétaires dont la Croix-Rouge Insertion, Dream Act SAS, la Fédération Envie, Solidar'Monde, l'ESS Expertise, La Compagnie des Cadeaux SAS, le porteur de projet, Séverin Prats, et cinq de ses proches. Compte tenu de l'intérêt que présente cette action pour la Ville de Paris, je vous propose de signer avec la SCIC éthi'Kdo la convention dont le texte est joint à la présente délibération, et de lui attribuer une subvention d'investissement de 10.000 euros pour l'exercice 2019 au titre du projet « Tous Récup' » voté Budget Participatif 2017.

Afin de partager les actions qu'elle met en place et de bénéficier du retour d'expériences d'autres villes engagées, il est utile pour la Ville de Paris de faire partie de réseaux internationaux. L'association ACR+ est un réseau international de villes et de régions ayant pour objectif commun de promouvoir une consommation raisonnée des ressources et une gestion durable des déchets à travers la prévention, la réutilisation et le recyclage. L'association, créée en 1994, compte aujourd'hui une centaine de membres. Son activité principale est d'animer ce réseau, de faciliter l'échange d'expériences et la collaboration entre les membres, ainsi que de les informer des développements dans leurs domaines d'intérêt, grâce à un éventail d'outils parmi lesquels : des lettres d'informations, la publication de rapports et d'études, l'organisation de conférence et d'événements, l'animation de groupes de travail, etc. La Ville de Paris participe à ce réseau depuis douze ans ; je vous propose de renouveler l'adhésion à ce réseau, pour un montant de 3.150 euros, en 2019.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris